



**HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°74-2022-316

PUBLIÉ LE 13 OCTOBRE 2022

# Sommaire

## **DSDEN 74 /**

74-2022-10-03-00010 - DSDEN/SDJES/RH/2022-0047 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 01 janvier 2023. (2 pages)

Page 3

DSDEN 74

74-2022-10-03-00010

DSDEN/SDJES/RH/2022-0047 portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion du 01 janvier 2023.



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux de l'Éducation  
nationale de la Haute-Savoie  
Service départemental à la jeunesse, à l'engagement  
et aux sports

Le préfet de la Haute-Savoie

Lundi 03 octobre 2022

Chevalier de la légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du mérite

Arrêté n° DSDEN/SDJES/RH/2022-0047

Portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif au titre de la promotion  
du 01 janvier 2023

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son  
article 79 ;

VU le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans  
les régions et départements;

VU le décret n° 2013-1191 du 18 décembre 2013 modifiant le décret n° 69-942 du 14 octobre 1969 modifié relatif aux caractéristiques et  
aux modalités d'attribution de la médaille de la jeunesse et des sports ;

VU le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de Monsieur Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté du 5 octobre 1987 fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant  
attribution de la médaille de bronze de la jeunesse et des sports ;

VU l'avis favorable des membres de la commission chargée d'étudier les candidatures, réunie le 2 septembre 2022 ;

SUR proposition du chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports, Direction des services départementaux  
de l'Éducation nationale de la Haute-Savoie;

ARRÊTE

Article 1er : La médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, au titre de la promotion du 01  
janvier 2023, est conférée à :

Rue du 30<sup>ème</sup> régiment d'infanterie  
BP 2332 - 74034 Annecy cedex  
Tel : 04 50 33 60 00  
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

1/2

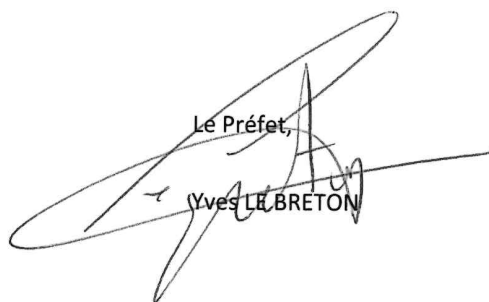
Préfecture labellisée Qual-e-Pref depuis le 18 décembre  
2019. Modules 1 et 7 : Relation générale avec les usagers &  
Communication d'urgence en cas d'événement majeur



Madame BIBOLLET épouse BROUZE Marie-France  
Madame FOUQUET épouse PAULET Nicole  
Madame BOUVIER veuve NONGLATON Paulette  
Madame SMAGGHE épouse MERMAZ Mireille  
Madame VALLET épouse SCOTTON Brigitte  
Madame COLLOMB-PATTON épouse VULLIET Karine  
Madame DALL'AGLIO épouse LEJEUNE Sandrine  
Madame FERNANDEZ épouse GARIN Stéphanie  
Madame VINCENT épouse LARUELLE Virginie  
Monsieur BORT Roland  
Monsieur GOURMAUD Jean-Claude  
Monsieur BOUILLET Jean-Jacques  
Monsieur LHERMITTE Éric  
Monsieur GUYON Jacky  
Monsieur DALLEMAGNE Christian  
Monsieur BAUDET François  
Monsieur MOREL Guy  
Monsieur DECOSTER Olivier  
Monsieur DOMENJOD Sébastien  
Monsieur LARUELLE Jean-Baptiste  
Monsieur BRUNOT Xavier  
Monsieur MARRE Arnaud  
Monsieur MASSE Anthony

ENGAGEMENT ASSOCIATIF  
ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
ÉDUCATION PHYSIQUE ET GYMNASTIQUE VOLONTAIRE  
RANDONNÉE PÉDESTRE  
CYCLISME  
ENGAGEMENT ASSOCIATIF  
HANDBALL  
RUGBY  
RUGBY  
HANDISPORT  
CYCLOTOURISME  
KARTING  
KICK BOXING  
MULTI-SPORT  
FOOTBALL  
TIR SPORTIF  
KRAV MAGA  
FOOTBALL  
RUGBY  
FOOTBALL  
KICK BOXING  
FOOTBALL

Article 2 : La directrice de cabinet du préfet et le chef du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Haute-Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Le Préfet,  
  
Yves LE BRETON